

AFFAIRE No 10 - APPROBATION DE DIFFERENTS PROJETS DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 20 juin 1985 (affaire no 26), vous avez approuvé un certain nombre de projets de voirie et d'assainissement. Je vous soumetts donc trois nouveaux projets faisant partie du programme d'investissement 1985 et dont les dossiers viennent de m'être remis, à savoir :

1) Réfection du pont sur la Rivière Saint-Denis

Cet ouvrage construit en 1913 présente de nombreux désordres tant au niveau de la structure que des superstructures. Les travaux consistent en une remise en état complète de l'ouvrage.

Imputation budgétaire	chapitre 901 - article 233-019
Estimation	2 500 000 Francs

2) Prolongement de la Rue Lucien Gasparin

Ces travaux permettront la jonction entre la Rue Labourdonnais et la Route Nationale no 1. D'importants travaux de terrassement seront entrepris pour le passage de la voie et des réseaux d'assainissement (E.U. et E.P.) et également d'eau potable.

Imputation budgétaire	chapitre 902 - article 233-020
Estimation	6 910 000 Francs (valeur février 1985)

3) Agrandissement de la bache du Butor

Les travaux ont pour objet l'augmentation du volume de la bache de pompage de la station de refoulement des eaux usées du Butor.

Imputation budgétaire	chapitre 901 - article 233-020
Estimation	400 000 Francs

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ces différents projets ;
- de m'autoriser pour les opérations nouvelles à traiter par avenants ou à lancer les appels d'offres, et passer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Ouverture des Plis ; en cas d'appels infructueux, à traiter par marchés négociés.

Je mets la question aux voix.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 07 OCT. 1985

C.M. du 26/09/1985 - Aff. n° 10

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions

Le secrétaire donne lecture de l'avis des Commissions.

Les Commissions des Travaux Publics et des Finances sont favorables.

LE MAIRE : Ici, il s'agit simplement d'approuver différents projets,
afin de pouvoir les lancer.

Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions

sont adoptés à l'UNANIMITE.

---o-o-oOo-o-o---